



Biens pendant un divorce amiable

Par **vocaso**, le **28/01/2015** à **10:15**

Bonjour, nous voulons divorcer mon mari et moi a l'amiable. Nous sommes marié son le régime de la communauté et nous avons 2 enfants (12 et 15 ans). Nous nous étions mis d'accord avec mon mari concernant la maison que nous avons fini de payer, qu'il rachète ma part. Maintenant il me dit qu'il n'est plus d'accord car il lui resterait trop peu pour vivre. Car cumuler la pension alimentaire, le crédit pour ma part et les 10% de frais de notaire sur le prix global de la maison ça fait trop. Donc est il envisageable qu'il conserve la maison mais je ne l'a lui donne pas, que l'on augmente le montant de la pension et que l'on divorce. Si cette solution est possible je resterai tout de même propriétaire mais devrai-je payer la moitié des impôts, assurance habitation...

Si il y a une autre possibilité je vous écoute.

Dans l'attente.